



## **Comment devenir bénévole au programme de Surveillance judiciaire?**

Pour devenir bénévole au programme de la Surveillance judiciaire de la COCVFF les candidat(e)s doivent satisfaire les exigences suivantes :

1. Avoir plus de 18 ans.
2. Soumettre une vérification de dossier de police à COCVFF.
3. Posséder une compréhension et une sensibilité envers la violence faite aux femmes, l'abus, la violence à caractère sexuel et la violence conjugale.
4. Détenir une expérience de bénévolat et/ou professionnelle et/ou académique et/ou personnelle dans des domaines comme le travail social, la criminologie, le droit, l'étude des femmes, le service social, les sciences politiques, la sociologie, la psychologie, les techniques de services policiers, les études légales, etc.
5. Être capable de travailler dans un cadre de travail féministe, anti-raciste et anti-oppression.
6. Être capable de maintenir la confidentialité.
7. Être capable de bien gérer le stress et les émotions fortes.
8. Être capable de faire du bénévolat le jour, durant les heures de travail.
9. Être capable de s'engager à faire du bénévolat au programme de la Surveillance judiciaire pour une période d'un (1) an.
10. Être capable de s'engager à faire du bénévolat une (1) fois par mois.
11. Être capable d'assister aux séances de formation initiales et continues.
12. Compléter la formation en ligne « Accompagnement en cour » des Services aux victimes d'Ottawa.
13. Être capable de travailler seul(e) ou en équipe.
14. Faire preuve de souplesse envers toutes modifications à la structure et les ressources du programme de la Surveillance judiciaire lors de son engagement en tant que bénévole.

Les candidat(e)s doivent aussi signer le formulaire d'adhésion et le formulaire de demande de la Surveillance judiciaire.